



**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 MAI 2024, 19h00**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2024.
- Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1- Demande de subventions au Conseil Départemental - Travaux d'aménagement avenue de la Tuilerie
- 2- Vote des subventions aux associations 2024
- 3- Questions diverses

L'an deux mille vingt-quatre le treize mai à dix-neuf, le Conseil Municipal de la commune d'Espondeilhan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe LLOP, Maire.

Date de convocation : 2 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux : - En exercice : 13
- Présents : 9
- Votants : 10

Présents : M. LLOP Christophe ; Mme MAHEO Laurence ; M. POPOVIC Jean-Marie ; M. VITAL Jean-Claude ; Mme TUFFREAU Michèle ; M. DESMAREST Sylvain ; M. JULLIÉ Bernard ; M. VITAL Georges et Mme SORIA Nathalie.

Procuration : Mme LEROY Véronique donne pouvoir à Mme MAHEO Laurence.

Absents excusés : M. TREILHOU Christophe ; M. ALLIÉ Stéphane et Mme BULLER BARGETZY Karine.

Secrétaire de séance : M. POPOVIC Jean-Marie.
Désigné à l'unanimité.

* **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2024.**

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

* **Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Néant

DÉLIBÉRATIONS

1-Demande de subventions au Conseil Départemental - Travaux d'aménagement avenue de la Tuilerie

19h10 : Arrivée de Mme BULLER BARGETZY Karine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement prévus sur l'Avenue de la Tuilerie concernant l'ensemble des réseaux, sur la voirie et sur les aménagements urbains.

Il précise que ces travaux ont été précédés de diverses études nécessaires à la réalisation du projet.

Le montant de l'ensemble de ces travaux d'élève à 1 751 409,36 € HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		
Total des travaux (HT)	1 751 409,36 €	
Nature des travaux	Montant (HT)	Financement
Imprévus et aléas	100 000,00 €	Commune
Réseaux secs - <i>Electricité</i> - <i>Eclairage public</i> - <i>Télécommunications</i>	338 908,64 €	Commune Hérault Énergies CD 34
Réseaux humides - <i>Réseau AEP</i>	72 400,00 €	Commune CABM
Assainissement pluvial <i>(prise en charge 50% CABM)</i>	144 000,00 €	CABM
Travaux voirie - <i>Installation de chantier et travaux préparatoires</i> - <i>Terrassements</i> - <i>Maçonnerie et parterment</i> - <i>Signalisation</i> - <i>Espaces verts</i> - <i>Chaussée et trottoirs</i> - <i>Assainissement pluvial</i>	597 369,50 €	CD 34
Total des travaux à déduire (HT)	1 252 678,14 €	
Reste à charge à la commune	498 731,22 €	

RECETTES		
	%	MONTANT (HT)
Département	80%	398 984,98 €
Commune	20%	99 746,24 €
TOTAL	100%	498 731,22 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault pour les travaux d'aménagement de l'Avenue de la Tuilerie pour un montant de 398 984,98 €.
- **SOLLICITE** une aide au Conseil Départemental de l'Hérault au titre de la répartition du produit des amendes de police pour un montant de 150 000,00 €.

2-Vote des subventions aux associations 2024

Mme Véronique LEROY, qui a donné procuration pour cette séance du Conseil Municipal et M. Georges VITAL, qui sort de la salle, en tant que membres d'association, ne participent pas aux débats et au vote sur ce dossier.

Le nombre d'élus votants passe de 11 à 9 pour cette délibération.

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après étude des dossiers de demande de subventions et rencontre avec les présidents d'association, il est proposé de procéder à l'attribution des subventions aux associations selon la répartition suivante, dans la limite des crédits votés au budget primitif 2024 :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2024
ASPE Pétanque	400 €
Chorale La Clé des Chants	350 €
Comité des fêtes	3 500 €
Groupe Artistique Feu d'Artifice	500 €
Groupement de Défense contre les organismes nuisibles des Côtes de Thongue	23 €
Foyer Rural	500 €
Les Amis de Notre Dame des Pins	300 €
Union Nationale des Combattants	200 €
TOTAL	5 773 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la répartition des subventions aux associations selon la répartition ci-dessus pour l'année 2024.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3- Questions diverses

-Vitesse devant la mairie et feu tricolore : des parents ont interpellé la mairie concernant la sécurité des enfants aux sorties de l'école. M. le Maire précise qu'il s'est posté au feu tricolore plusieurs jours de suite et a constaté que de nombreux enfants et adultes d'ailleurs n'appuient pas sur le bouton pour déclencher le feu rouge pour stopper les voitures. D'autre part, la longue file de voitures qui attend au stop rassure les enfants qui débouchent sur la voie opposée en direction de Béziers. Ces voitures ne sont pas à l'arrêt. Un peu de civisme et de respect des règles permettrait d'assurer une sécurité maximum car sur 50 m il y a déjà un premier passage piéton, un ralentisseur, un feu tricolore et un nouveau passage piéton et le stop du carrefour. De plus, la sécurité des enfants pourrait être assurée par les parents dont certains laissent leurs enfants de moins de 10 ans rentrer seuls de l'école sans accompagnement.

La Mairie n'a pas à se substituer aux parents.

M. le Maire précise que les policiers municipaux d'Espondeilhan et de Bassan vont intervenir à l'école pour une sensibilisation à la prévention routière, respect des règles par les piétons...

-Incidents dans le bus scolaire Espondeilhan-Coulobres : récemment des événements d'indiscipline ont eu lieu dans le bus scolaire mais durent depuis le début de l'année. Suite à ces derniers incidents, les Maires des 2 communes (Espondeilhan et Coulobres) ont saisi immédiatement Hérault Transport ainsi que les bus GRV (patron du chauffeur).

Suite aux différents échanges, un courrier a été envoyé aux parents les prévenant que les enfants perturbateurs seront sanctionnés par le règlement de Hérault Transport qui prévoit leur renvoi. Le policier municipal, de manière inopinée sera présent dans le bus pour surveiller les enfants.

-Ecole de Musique Intercommunale de Servian a proposé des interventions au centre de loisirs pour une initiation à la musique. Elle a en projet, pour octobre 2024, un cours de batucada et donc pourrait participer au carnaval. Elle projette également d'intervenir à l'école.

M. le Maire tient à préciser que cette année, pour la Commémoration du 8 mai, l'école de Musique a respecté les demandes de la mairie (heure, cortège en musique) et s'en félicite.

-Circulation / stationnement rue de l'Aramon : une réunion sur site est prévue pour présenter aux riverains les choix de la mairie qui seront proposés en accord avec le policier municipal.

-Fauchage Clos des Cocales / Aramon : une demande de fauchage sera faite auprès d'Aménagement d'Occitanie pour les maisons limitrophes du Clos des Cocales.

Séance levée à 20h17

**Le secrétaire de séance,
Jean-Marie POPOVIC**



**Le Maire,
Christophe LLOP**

